

Twin Peaks II

Situation actuelle du cadre législatif

Offre de formations Baloise Insurance: formation obligatoire pour PCP et RD

Le 30 avril approche à grands pas

Cher courtier,

Nous sommes à moins d'un mois de l'entrée en vigueur de la réglementation Twin Peaks. Et pourtant, notre secteur reste confronté à plusieurs incertitudes. Dans cette lettre d'info, nous vous communiquons donc une actualisation du cadre législatif.

Situation actuelle de la législation et des arrêtés d'exécution

Le 30 août de l'année passée, 2 lois ont été publiées, introduisant les règles MiFID dans le monde des assurances.

Le 7 mars, **3 Arrêtés Royaux** ont été publiés:

AR1: principes de base

AR2: adaptation des règles de conduite MiFID pour le secteur des assurances

AR3: règles spécifiques pour les intermédiaires en assurances

Nous sommes toujours dans l'expectative d'un texte de l'AR transversal sur les fiches info obligatoires et sur les règles concernant la publicité. En principe, le gouvernement peut attendre jusqu'au 14 avril pour publier cet AR. Après cette date en effet, commencera la "période de 40 jours précédant les élections", au cours de laquelle seules les affaires courantes peuvent être traitées.

De plus, un cinquième AR est en cours de préparation, dont le but est de lancer un nouveau concept dans les assurances, à savoir le label risque. Au moyen d'un code allant de A (risque faible) à E (risque élevé), on illustre ainsi de manière visuelle le profil de risque de tous les produits Branche 21 et Branche 23, offerts séparément ou de façon combinée. Ce label deviendra obligatoire et peut être comparé au label énergie que nous connaissons tous de nos appareils électro-ménagers.

Les textes de **3 règlements** sont encore en préparation. La FSMA les développera en exécution des AR concernant:

- le devoir d'information relatif aux coûts et frais;
- le dossier du client et la conservation de données;
- les rapports de gouvernance d'entreprise.

Le 13 mars, le projet de **circulaire** de la FSMA a été diffusé. Cette circulaire peut être considérée comme un manuel indiquant la façon d'aborder cette nouvelle réglementation.

Ce document fera autorité et aura toute son importance pour juger et interpréter la loi. Le secteur a jusqu'au 31 mars pour formuler des remarques à la FSMA. Ensuite, le texte deviendra définitif.

Comme le texte dont nous disposons n'est qu'à l'état de projet, nous n'allons pas encore analyser cette circulaire en détail.

Toutefois, ce qui en ressort clairement à l'heure actuelle est que les compagnies et les courtiers devront encore régler de nombreux points ensemble et se mettre d'accord sur les différentes procédures.

Il sera par exemple question du devoir d'information et du devoir de diligence, mais également de la partie qui sera chargée d'informer le client sur les rémunérations.

Dès lors, la partie en contact avec le client sera tenue non seulement de communiquer les informations exactes mais elle devra aussi parcourir ces informations avec le client. L'assureur sera responsable du contenu des documents d'information. En revanche, si le courtier ajoute, modifie ou supprime des informations, il en assumera la responsabilité.

Formation obligatoire Twin Peaks

Entre-temps, la FSMA a fixé les modalités relatives aux formations concernant les règles de conduite MiFID.

Tous les PCP (personnes en contact avec le public) et les RD (responsables de la distribution) doivent suivre une formation et passer un examen obligatoire. Le contenu de cette formation, défini par la FSMA, est déjà établi et sa structure a été calquée sur celle de la circulaire.

Les courtiers qui disposent déjà d'un agrément de la FSMA ont **jusqu'au 30 avril 2015** pour suivre cette formation et passer l'examen.

Baloise Insurance proposera plusieurs de ces formations. A l'heure actuelle, les fédérations d'assureurs et de courtiers discutent avec les autorités des qualifications que doivent présenter les formateurs, ainsi que des modalités concrètes de ces formations, comme la durée en fonction des différents groupes-cibles.

Dès que les résultats de ces discussions seront connus, Baloise Insurance lancera son offre définitive de formations.

Nous vous tiendrons bien entendu au courant aussi vite que possible. Ces formations seront organisées par région.

Dans l'intervalle, nous suivons de près toutes les évolutions en la matière.

Nous reviendrons sur le contenu de cette circulaire et aborderons plusieurs aspects tout à fait pratiques dans la prochaine lettre d'info.

Avec nos meilleures salutations.

Anne-Marie Seeuws
Administrateur délégué

PS Vous avez manqué les premières lettres d'info? Vous voulez relire tout cela tranquillement à tête reposée? Retrouvez toutes les lettres d'info sur notre [site portail](#).

Votre sécurité nous tient à cœur.

